

# Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

## Délibération n° 14

*Objet : Remboursement  
de frais Mme Anne  
ARRESTIER « Congrès  
des Maires 2021 »*

*Date de convocation :*

*24 novembre 2021*

*Date d'affichage :*

*24 novembre 2021*

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

18

*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un  
Le 2 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte DELCASSE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Anne ARRESTIER a été amenée à engager des frais pour assister au congrès des maires 2021 à Paris. Dans le cadre des frais de missions des élus, il demande aux membres du Conseil Municipal d'accorder le remboursement des frais à Madame Anne ARRESTIER sur la base des justificatifs fournis.

Billet SNCF Montauban/Paris (A/R) : 94 €

Le montant total des frais à rembourser étant de : 94 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le remboursement des frais ci-dessus engagés par Madame Anne ARRESTIER soit 94 €

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL